

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 D 00638
Numéro SIREN : 912 414 190
Nom ou dénomination : 2FLR

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 15546

Certifié conforme à l'original

2FLR

Société Civile Immobilière au Capital de 1 000 Euros

Siège social : NOISY-LE-SEC (93130)
1, Allée des Cottages

R.C.S. BOBIGNY 912 414 190

SIRET 912 414 190 00013

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2023

L'An 2023, le 4 Décembre à 19 heures,

Les Associés de la Société Civile Immobilière « 2FLR », au Capital de 1 000 Euros, divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune, dont le siège social est à NOISY-LE-SEC (93130), 1, Allée des Cottages, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par la Gérante de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Faroudja DJEDDI, Gérante de la Société.

Après avoir déclaré qu'elle possède
personnellement 30 parts, ci 30 parts sociales
et qu'elle agit en qualité d'Administrateur légal de Monsieur Ryad BECHOUCHE,
Associé, propriétaire de 25 parts, ci 25 parts sociales

Madame la Présidente constate que sont présents :

- Mademoiselle Léa BECHOUCHE, Associée,
propriétaire de 25 parts, ci 25 parts sociales

- Monsieur Farid BECHOUCHE, agissant :

-- tant en son nom personnel en sa qualité
d'Associé, propriétaire de 10 parts, ci 10 parts sociales

-- qu'en qualité de Représentant de la Société « FX BOISSONS »,
ladite Société, Associée,

Handwritten initials: FB, RB, UB

propriétaire de 10 parts, ci 10 parts sociales

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 100 parts sociales

Madame la Présidente constate, en conséquence, que la totalité du Capital étant représentée, l'Assemblée réunit le quorum requis, et peut, valablement, délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- La constatation de la démission de Madame Faroudja DJEDDI de son mandat de Gérante.
- La Nomination de Mademoiselle Léa BECHOUCHE en qualité de Gérante.
- Pouvoirs au porteur.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation,
- le rapport établi par la Gérante,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, elle rappelle que le rapport établi par la Gérante et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ont été adressés aux Associés plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée.

Sur sa demande, les Associés reconnaissent, expressément, avoir été convoqués à l'Assemblée dans les délais légaux, et qu'à cette convocation étaient joints tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires.

Il est, ensuite, donné lecture du rapport établi par la Gérante.

Handwritten initials in blue ink: "BF", "RB", and "RB-B".

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met, successivement, aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Faroudja DJEDDI de ses fonctions de Gérante à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Gérante à compter de ce jour pour une durée illimitée :

- Mademoiselle Léa BECHOUCHE, demeurant à NOISY-LE-SEC (93130), 1, Allée des Cottages.

Mademoiselle Léa BECHOUCHE exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les Statuts de la Société.

Mademoiselle Léa BECHOUCHE, présente à l'acte, déclare accepter le mandat de Gérante, qui vient de lui être conféré, et n'être frappée d'aucune mesure lui en interdisant l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies, ou d'extraits, du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

=====

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

BF
RS
B

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les Associés.

=====



Handwritten signatures in blue ink, including a large signature on the left and two smaller ones on the right.